



2022 / 96

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique LE SIX OCTOBRE DEUX MILLE VINGT DEUX A DIX-NEUF HEURES sous la présidence de Monsieur André POINTET

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

BON Françoise - BRUNIER Thierry - BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique - COLLOMB Daniel - DUNAND François - GERMANAZ Sylvie - GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine - GSELL Bernard - GUILLARD Paul - JAY Hélène - KALIAKOUDAS Evelyne - MARTINOT Gabriel - MATHIS Marc - MIBORD Josiane - MORARD Ghislaine - MORIN Jean Yves - POINTET André - RELIER Annie - RICHIER Maryse - ROUX-MOLLARD Alain - VORGER Jean-Michel

POUVOIRS : Mme ARNAULT Jacqueline à Monsieur BRUNIER Thierry

Date de Convocation :
29 septembre 2022

Nombre de conseillers :
En exercice : 24
Présents : 23
Votants : 24

Madame Françoise MARTINET BON est désignée Secrétaire de Séance.

Objet : Approbation des tarifs des remontées mécaniques – Hiver 2022/2023

Le Président rappelle à l'assemblée délibérante que la communauté de communes est seule compétente pour appliquer les tarifs de base proposés par le délégataire, qui seront appliqués aux usagers du service public des remontées mécaniques.

Compte tenu des très fortes augmentations diverses de produits (électricité, carburant, pièces détachées...), de l'inflation en général ainsi que des salaires, il est proposé une augmentation pondérée de 9 % des tarifs des différents forfaits de ski.

En contrepartie, un effort sera fait sur les tarifs des forfaits du samedi et du dimanche avec des réductions allant de 50 % en basse saison à 30 % en haute saison.

Il est proposé de valider ces tarifs.

Vu le contrat de concession du service public des remontées mécaniques et du domaine skiable de Valmorel et notamment son article 24,

Vu la proposition tarifaire pour la période Hiver 2022/2023 reçue le 9 septembre 2022,

Considérant que pour la bonne exploitation de ces services, il y a lieu d'adopter les tarifs présentés,


Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs hiver 2022/2023 proposés par le délégataire.

Pour	Contre	Abstention	NPPV *
23		1 Bernard GSELL	

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.

Le Président,


André POINTET

